

L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 9, numéro 8

17 mai 2024



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 24-20 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui aura lieu le 3 juin 2024, le conseil adoptera le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 24-20 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à :

- à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

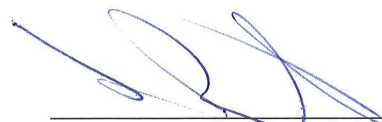
Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 juin 2024 à 19 h10 pour le projet de règlement n° 24-20, à la salle du conseil municipale au 297 rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 14^e jour de mai deux mille vingt-quatre.



directeur général et
greffier-trésorier

Dérogation mineure n° 2024-01



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC – Dérogation mineure #2024-01

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que :

Il y aura séance régulière du conseil municipal le 3 juin 2024 à 19 h au 297, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec), à la salle du conseil.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Identification du demandeur : M. Martin Deschênes

Identification du site concerné: 647, route Victor-Delamarre

Matricule : 0042-85-2357-0-000-0000

Numéro de la zone : 5A


Règlements en cause : La grille des spécifications n° 804 du règlement de zonage n° 18-16
L'article 27 du règlement de zonage n° 18-16

Nature et effets: Le demandeur désire régulariser l'implantation d'une résidence ayant été déplacée en 2016 à une distance de 6 mètres de la limite de propriété arrière alors que le minimum est de 10 mètres ainsi qu'à une distance de 1,1 mètres d'un bâtiment accessoire alors que le minimum est de 2 mètres.

Pourcentage des dérogations : Distance avec la marge arrière **40%**
Distante avec le bâtiment accessoire **45%**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 14^e jour de mai deux mille vingt-quatre.



directeur général et
greffier-trésorier